
**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 4 Juillet 2014

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 13

Date de convocation : 28 Juin 2014

Date d'affichage : 11 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois de juillet, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absents excusés : Alice ANGOT, Jean-Pierre MAVIT

M. Eric DURY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier Conseil municipal, en date du 30 Mai 2014.

Redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 13 Décembre 2013, le Conseil Municipal avait adopté la convention pour l'application de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers proposée par le SIRTOM du Perche Ornais pour l'année 2013. Sont concernées par cette redevance, les structures suivantes : la mairie, la salle des fêtes et la cantine scolaire.

Il poursuit en indiquant qu'il convient de délibérer à nouveau pour l'année 2014 et précise que le coût de la tonne s'élève à 290,70 €. Les crédits nécessaires ont été votés lors du budget primitif (article 655404).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'année 2014.

Point sur la location 7 rue de la Madeleine (ancienne mairie)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un expert mandaté par l'assureur de la Commune est venu mardi 1^{er} Juillet 2014 et qu'un expert mandaté par l'assureur de Mme Aurélie GUIMIER est venu jeudi 3 Juillet 2014 pour évaluer les dommages matériels suite à l'accident survenu le 26 Avril 2014.

L'état des lieux de sortie est prévu lundi 7 Juillet 2014 et permettra de constater si des travaux de remise en état sont à prévoir avant de remettre le logement en location. La chaudière à condensation, située au milieu de la cave, sera déplacée. Elle devra être placée auprès d'un mur principal pour une sortie directe du tuyau d'échappement. Un devis doit être réalisé par le chauffagiste.

Participation à l'agence départementale : Ingénierie 61

Monsieur le Maire présente le l'agence Ingénierie 61 mise en place par le Conseil général de l'Orne. Elle a pour mission d'apporter une assistance d'ordre technique et juridique, de montage financier, dans les domaines de l'assainissement, la voirie, l'urbanisme, l'énergie et dans tout autre projet de développement. Monsieur le Maire précise qu'il faut être membre de l'agence pour en solliciter les services et aussi que lorsqu'une communauté de commune adhère, toutes les communes membres deviennent adhérente de fait et peuvent utiliser les services de l'agence pour leurs propres projets. L'adhésion est gratuite pour 2014 et une cotisation de 0,75 € par habitant sera demandée aux communes ou 0,50 € par habitant aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire doit statuer sur cette adhésion le 7 juillet 2014.

Journée de solidarité 2014

Vu la circulaire du 7 mai 2008, relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer les modalités d'accomplissement de cette journée pour les agents communaux :

Monsieur MET : 3h55 le mercredi 6 août de 17h à 18h30, le jeudi 7 août de 17h à 18h30 et le vendredi 8 août de 17h à 17h55

Madame LEJEUNE : 5h15mn le lundi 1^{er} septembre de 13h30 à 18h45

Madame GAUTHIER : 5h05mn le mardi 2 septembre de 15h à 16h30, le jeudi 4 septembre de 15h à 16h30, le mardi 9 septembre de 15h à 16h30 et le jeudi 11 septembre de 15h à 17h05

Madame GEORGES : 1h05mn le lundi 1^{er} septembre de 7h30 à 8h et de 13h30 à 14h05

Madame BARBU : 0h50mn le lundi 1^{er} septembre de 8h10 à 9h

Madame DONDORFFE : 0h40mn le 4 juillet de 17h à 17h40

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de solliciter l'avis du comité technique paritaire et si avis favorable de retenir les journées mentionnées ci-dessus pour chaque agent.

Point sur Infos Préaux

Le nouveau numéro « Infos Préaux » vient d'être imprimé et sera distribué mi-juillet en même temps que la gazette Perche Sud.

Un travail sur le site internet de la Commune sera envisagé lors de la prochaine réunion de la Commission Information Communication.

Indemnités pour le gardiennage de l'église : année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, d'allouer à l'Association Diocésaine de Sées - Paroisse Sainte Madeleine du Perche Relais de Nocé - la somme de 120 € au titre du gardiennage de l'église pour l'année 2014 (somme inscrite au budget primitif 2014 à l'article 6282).

Rémunération de Mme Véronique GAUTHIER, cantinière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Véronique GAUTHIER, adjoint technique de 2^{ème} classe, reçoit une rémunération sur la base de l'indice brut 364, indice majoré 338.

En fonction des services rendus et de la progression du travail, Monsieur le Maire propose que Mme Véronique GAUTHIER, reçoive une rémunération sur la base de l'indice brut 393, indice majoré 358.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre un avenant au contrat de travail de droit public à durée indéterminée, conclu le 18 Janvier 2010, modifiant la rémunération de Madame Véronique GAUTHIER, sur la base de l'indice brut 393, indice majoré 358, à compter du 1^{er} Avril 2014.

Questions diverses

- Vitraux de l'Eglise : Monsieur le Maire annonce que de nouvelles subventions ont été obtenues pour la restauration des vitraux ; une subvention du Crédit Agricole de 2500 €, une subvention du Pèlerin dans le cadre du concours « Un patrimoine pour demain 2014 » dont le montant n'est pas encore connu.
- Terrain M. GODIN : La nièce de M. GODIN a sollicité la Commune pour l'informer de la vente du terrain situé sur la parcelle D196 (rue de la Madeleine). Il s'agit d'un terrain à nature de potager de 1175 m² (non constructible et non viabilisé). Monsieur le Maire s'est rapproché d'un notaire pour qu'il procède à l'estimation du terrain, pour envisager son achat par la Commune.
- Stationnement dans le bourg et sur le parking du cimetière : le parking du cimetière se dégrade, il faut prévoir l'installation d'un portique de 2 mètres de haut à l'entrée du parking afin d'en limiter l'accès. Il sera prochainement pris un arrêté municipal pour que le stationnement des véhicules supérieurs à 3,5 tonnes soit interdit dans le bourg.
- Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations d'Etat. Le Conseil municipal soutient les demandes portées par l'AMF et décide d'adopter cette motion.
- Sécurité des chemins de randonnée : la Commission Voirie va réfléchir sur ce qui peut être envisagé pour la sécurité dans les chemins de randonnée et à leurs abords.
- Point sur les travaux de voirie : les travaux d'enrobé à chaud sur les voies communautaires sont terminés. L'élagage du chemin du Val d'enfer a été réalisé par l'entreprise MOULIN. Le devis de l'entreprise HEULAND, d'un montant de 1389,60 € TTC, est signé pour la remise en état des chemins communaux : la Tarainière, les Baronnières.

- Compte-rendu Commission Cadre de vie : la Commission s'est réunie le 16 Juin 2014 pour envisager les travaux à réaliser dans le bourg et dans le cimetière (plantations, nettoyage, aménagements).
- Journées du patrimoine les 20 et 21 Septembre 2014 : la Commission Culture-Tourisme prépare une balade autour du thème « Lecture de paysage ».
- Présentation du site réalisé par Marie-Berthe FERRER relatif aux vitraux de l'église et aux portraits des poilus.